

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le dix-neuf octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

**OBJET : Devoir de mémoire - Subvention
exceptionnelle à l'association ADIRP 45 pour la
Cérémonie des Groues.**

PRESENTS : M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, M. RIVIERE DA SILVA, Mme BELLIZIO, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, M. DIARRA, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, Mme GAUTHIER, Mme NOGUES, M. PAOLI, M. LAFRAYHI, M. RINA-BASILIO, M. HUBERT, M. MABOUSSOU, Mme CAKIR, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU, Mme PAROU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. LAVAL a donné pouvoir à Mme NOGUES, M. LACOU a donné pouvoir à M. VILLARET, M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme DANGE, Mme LOQUET a donné pouvoir à Mme HAMEAU.

Publication électronique le : 24 octobre 2022

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. DUPRE.

SECRETARE DE SEANCE : Mme CAKIR.

**Pour le Conseiller Départemental-Maire
Et par délégation
La 1^{ère} Adjointe Sport et santé**


Véronique DESNOUES



2022-325 Devoir de mémoire – Subvention exceptionnelle à l’association ADIRP 45 pour la Cérémonie des Groues.

La Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes est une association fondée en octobre 1945, par le colonel Henri Manhès — adjoint de Jean Moulin, déporté à Buchenwald et compagnon de route du PCF2 — et Marcel Paul, ministre communiste du général de Gaulle, déporté à Auschwitz et Buchenwald.

Dans la continuité des valeurs de la Résistance et du Conseil national de la Résistance (CNR), la FNDIRP rassemble depuis plus de 70 ans toutes les catégories de victimes du nazisme et de ses complices collaborationnistes : combattants de l'ombre, résistants, internés, déportés, hommes et femmes persécutés au nom d'une idéologie raciste, exilés, patriotes résistants à l'occupation (PRO), familles de disparus, de fusillés, de massacrés ainsi que les descendants, les familles et amis des victimes du nazisme.

Sur notre territoire, son organisation locale et départementale, l'ADIRP 45, compte 44 adhérents et participe, par l'organisation de cérémonies patriotiques, d'expositions ou encore de témoignages dans les établissements scolaires, à transmettre la mémoire et les messages de déportés tel que prononcé à la libération des camps, notamment les serments de Buchenwald et Mauthausen, la lutte contre le négationnisme et la renaissance du nazisme et du fascisme ainsi que le combat contre toute forme de barbarie, sujet brûlant d'actualité.

Depuis plusieurs années, l'ADIRP 45 et son président Alain Rivet participent, aux côtés de la ville de Saint Jean de la Ruelle, à l'organisation de la Cérémonie des Groues, à la mémoire des 38 résistants et patriotes fusillés par l'armée hitlérienne, entre 1941 et 1943 au stand de tir des Groues, dont 17 du groupe Chanzy le 8 octobre 1943.

Cette année, la cérémonie des Groues s'est tenue le 9 octobre 2022 en présence de la secrétaire générale de la FNDIRP, Marie-Ange LAYER.

Ainsi, l'association sollicite la municipalité pour obtenir une subvention exceptionnelle de 250 € qui permettront de couvrir les frais d'organisation et de déplacement de la délégation de la FNDIRP.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 19 septembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association ADIRP 45,

DIT que les crédits nécessaires seront imputés au compte 6745.

Pour extrait certifié conforme
Pour le Conseiller Départemental-Maire
Et par délégation
La 1^{ère} Adjointe Sport et santé


Véronique DESNOUES